

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 4 avril 2019

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etai
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Procurat
ion(s) :

Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Mathieu CAHN ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Thierry CARBIENER ayant donné pouvoir à Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Vincent DEBES ayant donné pouvoir à Madame Cécile DELATTRE, Monsieur Jean-Louis HOERLE ayant donné pouvoir à Madame Danielle DILIGENT, Madame Chantal JEANPERT ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Christiane WOLFHUGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne WOLF

Excusé(s) :

Madame Françoise BEY, Monsieur Nicolas MATT

Absent(s) :

Madame Stéphanie KOCHERT

Rapporteur :

Monsieur Etienne BURGER

N° CD/2019/016 - 040 - Ressources humaines
Proposition de détermination du taux horaire de vacation des membres du collège de déontologie extérieurs à la fonction publique territoriale

Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, et après avis favorable du Comité technique du 5 mars 2019, le Conseil Départemental décide de fixer le taux horaire de rémunération des personnalités qualifiées extérieures à la fonction publique territoriale qui seront nommées en qualité de Président et Vice-Président du collège de déontologie selon les modalités suivantes :

- taux horaire : 158,50 € bruts.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur adjoint au DGS



Guillaume KLEINPETER

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190404-lmc1126003-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 11/04/19